



Le label « ville d'art et d'histoire », véritable atout touristique, pour lequel Michel Bouvard reste attentif.

Chambéry, ville d'art et d'histoire

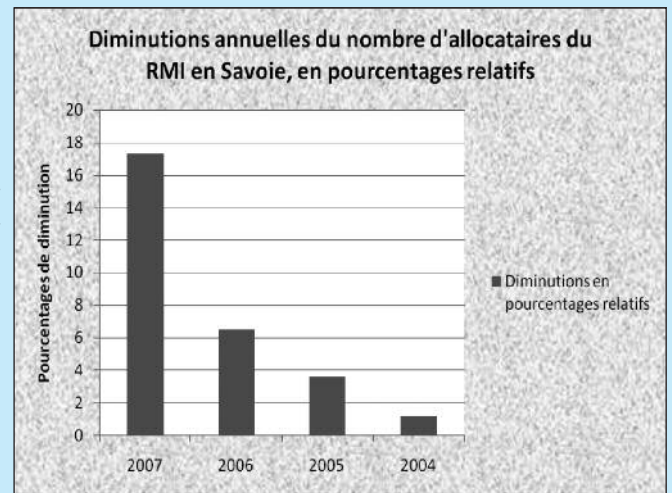
Le ministère de la Culture a attribué **une subvention de 30 000 euros** à la ville de Chambéry pour la mise en œuvre de la convention ville d'art et d'histoire (1) renouvelée le 13 mars 2007.

Un budget de crédits d'investissement de **115 000 euros** a par ailleurs été affecté dans les années passées pour la réalisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Michel BOUVARD, qui avait été à l'origine de la convention ville d'art et d'histoire de Chambéry, signée par Pierre DUMAS, reste attentif à cette action qui contribue à la valorisation culturelle et touristique de la ville ■

(1) Le label villes et pays d'art et d'histoire est attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture français aux villes ou pays s'engageant dans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture. Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), les directions régionales (DRAC) et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère.

Bonne santé économique de la Savoie : la baisse du nombre d'allocataires du RMI continue

En 2007, la Savoie est le premier département de France pour la diminution du nombre de bénéficiaires du RMI avec une diminution de 17,3 %, après 6,46 % en 2006, 3,6 % en 2005, et 1,2 % en 2004. Le nombre d'allocataires a diminué de 556 en 2007, traduisant à la fois la rigueur avec laquelle le Conseil général, qui a reçu cette compétence de l'Etat en 2004, s'assure que les bénéficiaires remplissent les conditions du bénéfice de cette allocation, mais aussi l'efficacité de la politique d'insertion mise en place pour un retour vers le marché du travail.



Il faut notamment **saluer l'engagement dans ce dossier de Pierre-Marie CHARVOZ**, vice-président du Conseil général en charge des affaires sociales, **à qui vient de succéder Rozenn HARS**, depuis les élections cantonales de mars dernier et la mise en place du nouvel exécutif.

Le succès de cette gestion rapprochée du RMI démontre **le bien fondé du transfert de cette compétence**, la diminution du nombre des bénéficiaires permettant aussi au Conseil général un allègement du coût budgétaire direct ■



Crues du mois de mai 2008 en Maurienne.

Crues du mois de mai dans la circonscription

Suite aux crues qui ont affecté une partie de la Savoie et notamment la vallée de la Maurienne, le Conseil général de la Savoie a débouqué une enveloppe de **3 millions d'euros**, afin de venir en aide aux communes concernées.

Par ailleurs, Michel BOUVARD a sollicité le concours de l'Etat et de la Région pour les travaux de remise en état des ouvrages de protection.

Cette crue, d'un niveau cinquantenal, aurait pu être catastrophique pour la vallée, mais les travaux engagés en matière de protection, comme les extractions de matériaux dans le lit de l'Arc, ont permis d'en atténuer l'impact.

A la suite de celle-ci, Michel BOUVARD a demandé à M. le préfet de la Savoie que cette politique d'entretien du lit des cours d'eau soit mise en œuvre pour le lit de l'Isère, afin d'éviter la mise en œuvre d'un plan de protection contre les risques d'inondation paralysant ■



EDITORIAL

Il y a un an, vous m'avez renouvelé votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée Nationale. Au mois de mars dernier, les élections des cantons de Chambéry Est et de Saint-Jean-de-Maurienne ont confirmé les choix d'il y a sept ans pour leurs représentants au Conseil général de la Savoie, au travers de la candidature de Pierre-Marie Charvoz et de la mienne, dans un contexte politique national défavorable. Pierre-Marie étant élu également maire de Saint-Jean-de-Maurienne, sans combinaisons avec les autres partis, sur un projet clair, avec près de 56% des suffrages.

Je veux voir dans ce résultat la reconnaissance d'une action publique refusant les compromissions, mais s'attachant au respect des engagements pris et aux résultats.

Au cœur de nos engagements figure le renouvellement de notre tissu industriel, et la promotion du développement de notre circonscription.

Après les investissements décidés par Ferro-Atlantica à Montricher-Albanne, dans la filière du silicium solaire, le choix de Cascade et Gaz de France d'investir trente millions d'euros dans une unité de production d'énergie par biomasse, et la réalisation d'une plate-forme de recherche-développement, nous engage résolument sur la route des éco-industries.

Dans les deux cas, ces choix sont le résultat de politiques initiées par la Savoie il y a plusieurs années dans un contexte où le prix de l'énergie n'avait pas atteint les sommets constatés aujourd'hui.

Ce phénomène n'est pas isolé dans le temps, il n'est pas uniquement spéculatif et il impose donc des changements dans nos modes de vie comme dans nos choix économiques.

La France, grâce à l'action du général De Gaulle et de Georges Pompidou a développé une filière électronucléaire qui montre sa compétitivité économique, en même temps qu'elle évite les gaz à effets de serre. Mais elle se doit d'être aussi au rendez-vous du développement durable et des énergies renouvelables.

C'est le choix effectué par chacune de nos collectivités qui permettra la réussite du Grenelle de l'environnement et la préservation de notre planète.

Ce choix, la Savoie l'a fait il y a quinze ans lorsque le Conseil général a investi dans la filière environnementale, lorsqu'il a décidé d'accompagner les particuliers comme les collectivités territoriales pour l'usage de l'énergie solaire, pour devenir une référence nationale.

Ces choix montrent que notre pays peut quand il le veut, quand la volonté politique existe pour s'adapter à ce monde qui change.

C'est ce que nous sommes en train d'accomplir pour la recherche et l'environnement. C'est ce que nous sommes en train d'accomplir dans la Réforme de l'Etat, devenue indispensable, pour ne pas transférer aux générations futures une dette croissante. C'est ce que nous sommes en train d'accomplir pour donner à nos entreprises les moyens de leur développement.

Les réformes doivent aussi s'accompagner d'une équité, ce qui m'a conduit à être à l'initiative d'une nouvelle législation fiscale sur les « parachutes dorés » et à soutenir le plafonnement des avantages fiscaux, considérant dès lors qu'un plafond d'imposition était fixé et qu'il était légitime que les plus hauts revenus acquittent une imposition minimum, conformément aux engagements pris devant vous il y un an.

Avec mes derniers sentiments

Votre député
Michel BOUVARD

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

DE VOTRE DEPUTE

Les interventions dans les discussions des textes de loi



Michel Bouvard en pleine intervention à la tribune de l'Assemblée Nationale.

Débat sur la modernisation des institutions de la Cinquième République

Michel Bouvard est intervenu dans la discussion générale relative à la modernisation des institutions de la Cinquième République, qui s'est tenue le 21 mai 2008 à l'Assemblée Nationale.

Le député de la Savoie rappelait d'abord que la recherche de l'équilibre des pouvoirs entre le Parlement et l'Exécutif autour du chef de l'Etat était l'un des principes fondamentaux de notre actuelle constitution. Mais au regard des prérogatives du chef de l'Etat (élection au suffrage universel, droit de dissolution, quinquennat imposant une primauté d'action), **il a bien noté un net déséquilibre en faveur de l'Exécutif et c'est pourquoi il a plaidé en faveur d'un rééquilibrage.**

Ce rééquilibrage passera par un renforcement du travail parlementaire : une plus grande maîtrise de l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale, la primauté des commissions parlementaires dans la préparation de la loi et la rationalisation de l'usage de l'article 49-3 permettant à l'Exécutif de faire adopter une loi par décret. Michel Bouvard a souligné que ces mesures permettront aussi de renforcer le champ d'action des parlementaires, entre l'émergence des pouvoirs locaux et la production législative européenne. **C'était l'un des engagements du chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, durant la campagne présidentielle.**

Pour Michel Bouvard, l'intérêt d'une telle réforme est de faire basculer le Parlement dans la modernité, en renforçant sa fonction de législateur et en lui faisant disposer pleinement de sa **fonction de contrôle du gouvernement**, encore limitée. En affirmant la place des lois de programmation, qui inscrivent l'action de l'Etat dans la durée autour d'objectifs, en officialisant la mise à disposition de la Cour des comptes dans l'assistance au Parlement pour le contrôle de l'action gouvernementale, en affirmant la place de l'évaluation des politiques publiques, et en associant les parlementaires aux nominations des principaux responsables, la réforme de la Constitution fera du Parlement français une institution moderne à l'image de bien des parlements européens. A cet égard, Michel Bouvard a souligné qu'en précurseur, le vote en 2001 de la Loi organique sur les lois de Finances (LOLF), au terme de quarante années de débats, avait déjà donné une orientation en ce sens, en renforçant le contrôle du Parlement sur les choix budgétaires.



Proclamation à Paris, place de la République, de la V^e République le 4 septembre 1958.

Enfin, le député de la Savoie a souligné que **cette modernisation ne remettait pas en cause l'héritage de la Cinquième République**, en rappelant que même son fondateur, en 1969, en proposant le référendum sur la régionalisation, voulait voir adapter nos institutions à un monde en perpétuel changement.

Cette opportunité de réforme est une occasion unique et Michel Bouvard a appelé au dépassement de tous les clivages « pour donner tout son sens à l'action parlementaire », encore trop limitée, renforcer son pouvoir de contrôle ainsi

que son rôle dans le vote des lois. **Loi de règlement du budget 2007 : Michel Bouvard se félicite des premiers résultats de la nouvelle politique budgétaire**

Michel Bouvard intervenait récemment dans le cadre de la discussion générale relative au règlement du budget 2007.

Le député de la Savoie se félicitait d'abord que **pour la première fois** l'examen de la loi de règlement ait eu lieu avant le débat d'orientation budgétaire, en consacrant du temps à la réalité du budget de l'exercice écoulé, permettant d'apprécier le respect de l'autorisation parlementaire mais aussi l'efficacité de la dépense publique, **comme indiqué par Loi organique sur les lois de Finances dont il a été l'un des instigateurs.** Il a salué le travail des commissions élargies, qui ont pour la première fois entendu les ministres en charge des missions, notamment sur le contenu des Rapports annuels de performances (RAP).

Michel Bouvard a souligné que si le résultat pouvait paraître bien timide au regard du nombre des programmes ainsi examinés et par le nombre de députés présents aux auditions, il s'agissait bien là d'une première étape essentielle dans la construction d'une culture du contrôle et de la performance, dans l'esprit même de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui veut qu'il soit demandé compte de l'usage de l'impôt.

Le député de la Savoie a exprimé devant la représentation nationale le souhait que cette nouvelle Législature marque définitivement cette priorité du contrôle, en espérant que la réforme constitutionnelle donne une meilleure maîtrise de l'ordre du jour.

Michel Bouvard s'est réjoui du recours limité aux décrets d'avance en matière de financement, même si le nombre de ceux-ci aurait pu être réduit par une dotation suffisante de certaines lignes budgétaires récurrentes : opérations extérieures du ministère de la Défense, hébergements d'urgence, fonds pour les crises et calamités agricoles (le Fonds National de Garantie n'a pas été doté), etc. Il a noté sur ce point un net progrès, mais a plaidé pour une

accélération de rythme.

L'amélioration des recettes fiscales et non fiscales, conjuguée à une maîtrise satisfaisante de la dépense budgétaire directe, a permis **de limiter le déficit 2007**. Pour autant, il a exprimé des réserves sur des sujets préoccupants.

Le député de la Savoie s'interrogeait d'abord sur **la croissance de la dépense fiscale**. En effet, le montant des recettes fiscales s'établit en 2007 en retrait de 1,2 milliard d'euros par rapport à 2006, à 266,7 milliards d'euros, soit une deuxième année consécutive de baisse, sur les quatre dernières années de stagnation.

Si les recettes brutes sont passées de 340 à 347 milliards d'euros, les remboursements et dégrèvements s'emballent de plus 8,8 milliards d'euros. La dépense fiscale mine donc les recettes, et Michel Bouvard a montré qu'il était important d'en améliorer l'évaluation, notamment dans le cadre des commissions élargies. Souvent souligne-t-il, les ministres eux-mêmes ne disposent pas des indicateurs et de la fiabilité nécessaire pour évaluer ces dépenses. La fiabilité de l'information, dit-il, permettra un véritable pilotage des politiques publiques, à l'euro près.

Michel Bouvard se préoccupait ensuite de **l'action des opérateurs**, dans le cadre de l'application de la Loi organique sur les lois de Finances (LOLF).

Le député de la Savoie s'est d'abord félicité des efforts du Ministère des Finances pour une meilleure connaissance de ceux-ci par le Parlement. Cependant, il a constaté que des opérateurs essentiels échappaient à la présentation dans les programmes qui les concernent. Il en est ainsi par exemple de l'Agence française



Le débat d'orientation budgétaire 2008 engage pour cinq ans l'avenir de la France.

du Développement (AFD).

Le député de la Savoie a souligné que ce sujet était essentiel, car les opérateurs échappent dans un certain nombre de cas aux orientations générales d'une politique mise en œuvre par un ministre ou un

responsable de programme. « *Le poids des opérateurs dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques nuit à la lisibilité de l'action publique et impose une réflexion sur la consolidation budgétaire et comptable* » ainsi que le souligne la Cour des Comptes dans son rapport sur l'exécution de la Loi de Finances Initiale 2007. Michel Bouvard a ainsi souligné les effets pervers des affectations de recettes aux opérateurs de la Loi de Finances pour 2007 comme par exemple pour les droits de mutation à la Caisse des monuments nationaux.

Michel Bouvard a souhaité que ces affectations fassent pour celles qui demeurent, l'objet de confirmation par le Parlement pour chaque loi de Finances, avec une information claire sur les emplois. Il n'est pas question, selon lui, que les opérateurs deviennent un moyen de contourner la norme de dépense...

Ceci est encore vrai pour les Plafonds d'autorisations d'emplois (PAE). Michel Bouvard a bien montré par exemple que les diminutions d'effectifs de la fonction publique affichées par le gouvernement VILLEPIN étaient annihilées par la croissance des effectifs chez les opérateurs. Selon Michel Bouvard, l'enjeu en question est loin d'être négligeable. La sphère culturelle par exemple compte **30 780 emplois** dont seuls 7 751 sont affectés au ministère et figurent au budget. Le reste figure chez les opérateurs. Dans la mission Travail et Emploi, le réseau des opérateurs subventionnés pour charges de services publics, qui elle-même compte 10 457 Emplois Temps Pleins Budgétaires, est passé de 30 000 emplois en 2000 à 41 500 en 2007.

Au terme de son intervention, le député de la Savoie a salué l'équilibre général de cette loi de règlement et a assuré son soutien dans l'action de maîtrise de la dépense et de plus grande efficacité de celle-ci pour laquelle, l'action entreprise avec le soutien du Premier Ministre et du Président de la République au travers des Revues générales des Politiques Publiques (RGPP), est déterminante.

Révision Générale des Politiques Publiques : Michel Bouvard plaide pour la réorganisation des structures et des compétences

A l'occasion de la discussion générale relative à la Révision générale des Politiques Publiques à l'Assemblée Nationale, le 17 avril dernier, Michel Bouvard prenait la parole.

Michel Bouvard rappelait d'abord que

la réforme constituait le cœur de l'action de la majorité parlementaire.

Depuis l'adoption unanime de la Loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) en 2001, chaque politique publique est systématiquement définie, pourvue de moyens en fonction de ses objectifs, et surtout **évaluée en fonction de ses résultats**. Or il est apparu que malgré les audits et les stratégies ministérielles de réforme précédentes, qui se résument le plus souvent à des expérimentations (externalisation de quelques actions de l'Etat, regroupements de services, réductions de postes, parfois reconstitués chez les opérateurs dépendant des mêmes ministères...), peu de choses n'avaient vraiment encore changé. Jamais, souligne le député de la Savoie, « on n'avait modifié en profondeur les structures de l'Etat et de ses satellites ».

Le regroupement les moyens d'actions nécessaires à un Ministère des comptes publics, montre selon Michel Bouvard, **le changement de cap** pris par le gouvernement. « Militant de la réforme et de l'efficacité de l'action publique », le député de la Savoie a assuré cette démarche de **son soutien**. Mais à cet égard, il s'est **déclaré exigeant** sur la méthode et sur les résultats.

En ce qui concerne **la méthode**, il s'est déclaré satisfait que les moyens d'évaluation destinés à la Révision générale des Politiques Publiques (RGPP) trouvent enfin au sein du gouvernement un écho suffisant, trop d'enquêtes et de discussions ayant dans le passé resté sans suite.

Au-delà d'une meilleure écoute, Michel Bouvard a aussi plaidé pour une meilleure association du Parlement dans la mise en œuvre des choix de l'exécutif, notamment en matière budgétaire, et pour une meilleure appréciation par le Parlement des résultats obtenus par la RGPP, particulièrement au moment des lois de règlement budgétaires.

• Réorganisation globale des structures de l'Etat

Michel Bouvard a d'abord **salué les regroupements d'administrations centrales**, à commencer par celui des services fiscaux et du Trésor, qui simplifie l'identification de ses interlocuteurs par chaque citoyen en même temps qu'il permet de réaliser des économies d'échelle.

Le député de la Savoie a cependant souligné que cette réorganisation devait être aussi la conséquence d'une bonne définition des compétences ministérielles. A ce sujet, il a évoqué le problème de la définition du périmètre des ministères et la définition de la maquette budgétaire.

Lors de la construction de la maquette budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi organique sur les lois de Finances (LOLF), les actions et les programmes contribuant à une même politique ont été regroupés dans les mêmes missions interministérielles, ceci temporairement, dans l'attente d'une cohérence entre ministères et missions. Or des réaffectations butent encore sur des enjeux de pouvoir ou sur des habitudes prises par tel ou tel grand corps de l'État. Michel Bouvard a donc insisté pour que **la maquette budgétaire continue**

d'être élaborée avec le Parlement et pour plus d'efficacité, que le nombre et le périmètre des ministères soient enfin stabilisés.

• **Réorganisation des compétences vis-à-vis de la décentralisation**

Michel Bouvard a souligné qu'il convenait, pour une plus grande rigueur, que **l'État exerce moins de compétences au niveau territorial**, ses services étant réorganisés et redimensionnés dès lors que ces compétences sont transférées aux collectivités.

Mais il faut selon lui aller plus loin. Le député de la Savoie a plaidé pour la

suppression des échelons territoriaux pour ses compétences transférées, car selon lui, c'est là la principale raison de la hausse des effectifs de l'État en même temps que l'envolée de ceux de la fonction publique territoriale, sans obtention d'une meilleure qualité de service pour les concitoyens.

Pour lui, cette spécialisation des compétences doit aussi intervenir entre collectivités et Michel Bouvard a insisté pour la spécialisation des ressources, en vue d'une parfaite lisibilité de l'action

Les questions de votre député au gouvernement



Michel BOUVARD, homme de conviction et de terrain.

Michel BOUVARD a récemment interrogé :

M. le ministre de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durable sur les ruptures de lignes constatées sur le réseau d'EDF dimanche 6 janvier 2008 dans 6 stations villages de Haute Maurienne, suite aux chutes de neige. Trois mille clients, dont les remontées mécaniques, ont été privés d'électricité pendant près de 12 heures. Cette situation, même si elle est exceptionnelle et si les équipes d'EDF sont intervenues aussi vite que possible, est particulièrement préjudiciable vis à vis d'une clientèle touristique qui s'est retrouvée sans chauffage notamment. Dans la mesure où l'enfouissement des réseaux constitue une solution à ce type d'incident et améliore de plus l'environnement visuel, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour accélérer cette politique dont le coût ne peut être supporté par EDF seul, dans la mesure où l'ouverture à la concurrence en matière de fourniture d'énergie est aujourd'hui engagée. (Question n°16466)

Réponse du ministère concerné

Le contrat de service public passé entre l'État et EDF prévoit des mesures concrètes de sécurisation du réseau, et notamment la prise en compte de la sécurisation face aux aléas climatiques, fondée sur le retour d'expérience d'incidents récents, intégrant l'occurrence et la diversité des événements climatiques et un optimum de maîtrise des risques. Ainsi EDF a-t-elle mis en place un plan « aléas climatiques » visant à identifier les zones fragiles du réseau à moyenne et basse tension au regard de l'ensemble des risques climatiques (tempête, inondation, neige collante et canicule) et à adapter son programme de sécurisation aux zones identifiées comme fragiles. Dans ce cadre, un plan d'actions sur dix ans, mobilisant **2,3 milliards d'euros**, comprendra notamment le traitement de 30 000 km de lignes HTA (moyenne tension). De plus, l'entreprise s'est engagée à enfouir chaque année 90 % des nouvelles lignes à moyenne tension et à réaliser en souterrain, ou en technique discrète, 65 % des nouvelles lignes à basse tension, mesures qui constituent des actions spécifiques en faveur de l'environnement, tout en contribuant à la sécurisation des réseaux. Les pouvoirs publics veillent au respect de ces engagements, notamment lors des réunions annuelles de suivi des engagements des parties. Un bilan triennal est établi conjointement par l'État et l'entreprise ; il fait d'ailleurs l'objet d'une transmission au Parlement. En outre, concernant les zones rurales desservies par les distributeurs non nationalisés de la vallée de la Maurienne, il est à noter que les dotations annuelles du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) comprennent des

programmes d'enfouissement et de sécurisation permettant d'aider les collectivités maîtres d'ouvrage au financement des travaux d'électrification rurale.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le maintien des alpages dans le massif alpin. Source de biodiversité, l'alpage doit être entretenu par une pratique pastorale régulière. La politique de l'Union européenne a permis, dans le cadre de l'objectif 5 B il y a quelques années, de lancer des opérations de reconquête d'alpages en friche, contribuant aussi au maintien de paysages ouverts en même temps qu'à la richesse floristique de la montagne, mais avec des coûts qui font mesurer l'intérêt de ne pas admettre une pratique pastorale déclinante. Cette pratique s'appuie depuis plusieurs siècles sur la transhumance, or le retour du loup dans les Alpes amène aujourd'hui de nombreux propriétaires de troupeaux et bergers à s'interroger sur le maintien de leur présence en alpage, et dans certains cas à renoncer. Il souhaite donc connaître le nombre d'alpages abandonnés depuis le retour du prédateur dans le massif alpin et les superficies concernées. (Question n°22707)



Alpages du Mont-Cenis (123-Savoie).

REPONSES AUX QUESTIONS DU PRECEDENT NUMERO (147)

Du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le pouvoir d'achat des pensions de retraite et le rythme de revalorisation de celles-ci (Question n°10887)

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la garantie du niveau de vie des retraités, sujet qui constitue l'une des priorités du Gouvernement. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites permet de garantir le pouvoir d'achat des retraités en prévoyant une indexation des pensions de retraite sur les prix. Comme les années précédentes, cette règle a été appliquée pour l'année 2008 en fonction des prévisions d'inflation disponibles lors de l'élaboration du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Cette loi prévoit également qu'une conférence présidée par le ministre chargé de la sécurité sociale et réunissant les organisations syndicales et professionnelles représentatives au plan national peut proposer au Parlement une correction au taux de revalorisation de l'année suivante s'il apparaît que le pouvoir d'achat des retraités n'a pas été maintenu. Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a réuni cette conférence le 20 décembre 2007 afin de faire le point en toute transparence sur cette question avec l'ensemble des partenaires sociaux et de s'assurer que le pouvoir d'achat des retraités a bien été garanti depuis le vote de la loi du 21 août 2003.

A la vue du bilan des revalorisations effectuées sur les exercices précédents et compte tenu des derniers chiffres publiés sur l'évolution des prix, il a été pris acte de l'écart positif de 0,2 % au-delà de l'inflation dont ont bénéficié les retraités sur la période 2004-2006 et du fait que, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'inflation constatée en 2007 pourrait être supérieure aux prévisions. Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a indiqué très clairement dès l'issue de cette conférence, que le Gouvernement n'avait pas l'intention d'attendre le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2009) pour procéder le cas échéant à une correction. Un point précis sera fait à l'occasion du rendez-vous sur les retraites de 2008 et les décisions

seront prises dans ce cadre sur la base de l'inflation constatée pour 2007 et des prévisions corrigées pour 2008. La garantie du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraites est pour le Gouvernement une obligation morale, sociale mais aussi légale. C'est pourquoi, compte tenu de l'écart constaté aujourd'hui entre l'inflation prévue et de la hausse réelle des prix, il n'est pas question de se limiter à une revalorisation de 1,1 point au titre de l'année 2008. Ce point sera discuté avec les partenaires sociaux dans les semaines qui viennent à l'occasion du rendez-vous sur les retraites.

Du secrétariat d'État chargé des transports sur la situation du pavillon routier français qui ne cesse de se détériorer depuis quelques années en raison de la concurrence effrénée des transporteurs étrangers et du manque d'harmonisation de la politique européenne des transports. (Question n°21690)

Depuis plusieurs années le pavillon routier national est en régression à l'international. Le recul constaté est particulièrement prononcé avec nos trois premiers partenaires commerciaux que sont l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Le constat doit cependant être nuancé [...] il n'intègre pas les trafics des entreprises françaises qui se développent en dehors de nos frontières. Les outils statistiques existants ne nous permettent donc pas d'avoir une vision totalement exacte de la situation [...] L'amélioration de cette situation passe par la poursuite de l'harmonisation européenne qui constitue un objectif prioritaire pour la France. [...] Dans le domaine social, les règles concernant les conditions d'emploi pour les transports de cabotage ont été précisées. Les règles du détachement des travailleurs seront très prochainement précisées par décret. Dans le domaine de la formation, la directive sur la formation obligatoire, initiale et continue, entrera en vigueur en 2009 pour le transport de marchandises. Cela marquera un progrès important, la plupart des pays n'imposant jusqu'à présent pas de telles formations. Dans le domaine fiscal, la convergence des taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) se poursuit. Dans le domaine de la sécurité, les périodes contrôlées sont progressivement allongées, et la Commission européenne publie un compte rendu de statistiques qui permet d'identifier les progrès et les difficultés éventuellement rencontrées par les États dans la mise en œuvre de

ces directives. Ces mesures essentielles devront être complétées car les disparités demeurent. L'action en faveur de l'harmonisation des conditions de concurrence dans le domaine du transport routier de marchandises constituera une priorité de la présidence française au 2^e semestre 2008. Le « paquet routier », qui a été présenté par la Commission en mai dernier, propose des projets de règlements sur l'accès à la profession et l'accès au marché. Il constitue une nouvelle étape très importante, notamment en ce qui concerne le cabotage. Cette activité sera ainsi encadrée de façon plus précise au plan communautaire [...].

Du ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rôle des forêts de protection



Un exemple concret de l'utilité des forêts de protection en montagne.

dans les territoires de montagne. (Question n°11272)

Les forêts situées dans les territoires de montagne jouent un rôle essentiel dans la stabilisation des sols, la régulation des eaux et autres aléas naturels. Dans les zones les plus sensibles, les forêts présentent un caractère de protection justifié par la présence de personnes et de biens à l'aval dont la sécurité est liée très directement au maintien de la couverture forestière. La bonne gestion et l'exploitation rationnelle de ces forêts contribuent fortement à pérenniser leur fonction de protection [...] Un dispositif expérimental d'aide en faveur des forêts de montagne à rôle de protection a été instauré par la circulaire DERF/SDF/C2005-5042 du 16 août 2005. Il a été prolongé en 2007. Cette aide nationale, sans contrepartie européenne, visait à soutenir des projets relatifs à la stabilisation ou au renouvellement des forêts de montagne ayant un rôle avéré de protection. De nouvelles mesures prévues dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) viennent prendre le relais pour la durée 2007-2013. Elles concernent de nouvelles possibilités de financement portant sur la stabilisation,

le renouvellement, ainsi que la cartographie, des forêts de montagne à rôle de protection. Elles visent tous types de propriétaires avec des taux d'aide atteignant 80 %. En 2007, 0,8 M euros de financement (ministère de l'agriculture et de la pêche et Union européenne) ont été programmés pour ces actions et sont également prévus en 2008. D'autre part, à l'intérieur d'une mesure globale d'aides à la mécanisation de l'exploitation forestière

prévue dans le cadre du PDRH pour la durée 2007-2013 et qui touche la plupart des régions de montagne, les actions de mise en œuvre de câbles aériens mobiles de débardage de bois, susceptibles de contribuer à améliorer les conditions d'exploitation spécifiques aux forêts de montagne seront éligibles à un financement public, au taux de 40 %. La mobilisation du bois en forêt constitue par ailleurs un axe fort de la politique forestière

du Gouvernement : un plan de mobilisation des bois est la priorité que le ministre a annoncé lors du conseil supérieur de la forêt du 21 novembre 2007, à l'occasion du lancement des assises de la forêt, suite du Grenelle de l'environnement. Il concernera de façon toute particulière la forêt de montagne, où il existe un potentiel important de ressource sous-exploitée, et sera à même de contribuer ainsi à une gestion et un

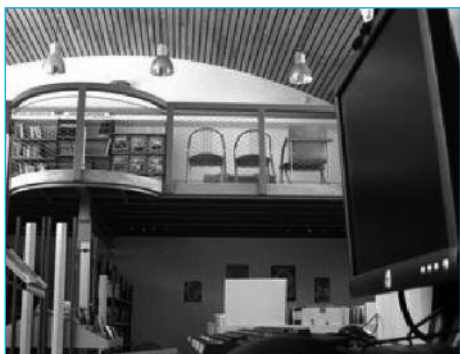
Les propositions de loi déposées

Depuis le début de la nouvelle législature, Michel Bouvard a cosigné, en outre, la proposition de loi de M. Xavier Breton, déposée le 5 décembre 2007, visant à interdire certaines pratiques électorales abusives (n°458), la proposition de M. Axel Poniatowski, déposée le 15 janvier 2008, relative à la prévention de l'obésité infantile (n°532), la proposition de loi organique de M. Yannick Favennec, déposée le 18 mars dernier, tendant à assurer la représentation des retraités au sein du Conseil économique et social (n°736) ■

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

PARMI LES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Celle-ci se réunit tous les quinze jours pour mettre en œuvre les politiques du Conseil Général dans le cadre des délégations reçues. Michel BOUVARD, Pierre-Marie CHARVOZ, Rozenn HARS, vice-présidents du Conseil, y siègent.



L'animation des espaces publics numériques de la Savoie est essentielle pour mettre ces outils à la disposition du public.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Animation des Espaces publics numériques (EPN)

Au cours de sa séance du 7 mars dernier, la Commission Permanente a décidé, dans le cadre du Contrat Territorial de Maurienne au titre de l'action 1.8 « animation des espaces publics numériques », d'attribuer aux communes de la circonscription concernées les subventions suivantes :

- **1 875 euros** sont attribués à la commune de Lanslebourg Mont-Cenis au titre de l'animation de son Espace public numérique sur la période allant du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008 ;

- **1 725 euros** sont attribués à l'Office de tourisme de Bessans au titre de l'animation 2008 de la plate-forme de formation « Cyber Bessans » ;

- **4 000 euros** sont alloués au titre de l'animation 2008 de l'Espace public numérique de Valloire à l'Association d'éducation populaire de Valloire ;

- **804 euros** sont attribués à la Communauté de communes Maurienne Galibier au titre de l'animation 2008 de son Espace public numérique.

Collèges

Travaux et réparations

Au cours de sa séance du 7 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer un crédit **426 000 euros**, au titre de la deuxième programmation 2008, pour les travaux d'entretien et grosses réparations dans les collèges de Savoie. Voici sa répartition dans la circonscription :

- **75 000 euros** sont alloués pour la rénovation du « pôle technologique » et **50 000 euros** sont alloués pour la rénovation des sanitaires (avec conformité « handicap ») au rez-de-chaussée du bâtiment externat, au collège Paul Mougin de Saint-Michel-de-Maurienne ;

- **53 000 euros** sont attribués au collège Côte Rousse à Chambéry pour la reconstruction des préaux à l'entrée de la zone de vie scolaire ;

- **25 000 euros** sont alloués pour l'isolation thermique des combles, en complément de financement, au collège Edmond Rostand à La Ravoire ;

- **3 000 euros** sont attribués au collège Jules Ferry à Chambéry pour la pose de ventilations dans le logement du bâtiment ancien.

Au cours de sa séance du 4 avril dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer un crédit **209 500 euros**, au titre de la troisième programmation 2008, pour les travaux d'entretien et grosses réparations dans les collèges de Savoie. Voici sa répartition dans la circonscription :

- **17 000 euros** sont alloués à la mise en place d'un abri deux roues extérieur au collège La Lauzière, à Aiguebelle ;

- **12 000 euros** sont attribués au collège Pierre et Marie Curie à Montmélian, en complément de financement, pour le remplacement des menuiseries du bâtiment des logements (en vue d'économies d'énergie) ;

- **6 000 euros** sont alloués au remplacement et l'augmentation de capacité de l'adoucisseur d'eau général et **14 000 euros** sont alloués pour la mise en conformité des ascenseurs au collège La Vanoise à Modane ;

- **4 500 euros** sont attribués au collège Jules Ferry à Chambéry, en complément de financement, pour la réfection complète de l'éclairage extérieur ;

• **3 500 euros** sont attribués au collège Louise de Savoie à Chambéry pour la reprise de l'évacuation des eaux pluviales ;

• **6 500 euros** sont alloués en complément de financement pour le remplacement du monte charge en cuisine au collège Edmond Rostand à La Ravoire.

Actions culturelles

Attribution de subventions

Au cours des séances des 7 et 25 avril dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer, dans le cadre du Contrat Territorial de Maurienne, au titre de l'action 1.41 label culturel « Pays de Maurienne », les subventions suivantes :

• **3 050 euros** sont attribués à l'Office de tourisme de Valloire pour l'organisation du concours de sculpture sur neige et glace 2008 ;

• **12 670 euros** sont attribués à l'Association « Les Jaillissants » pour l'organisation du festival « Les arts jaillissants » à Montsapey ;

• **1 250 euros** sont alloués à la commune de Saint-Michel-de-Maurienne pour la 16^{ème} édition de la foire aux plants ;

• **1 250 euros** sont attribués à l'association « Le Colporteur » pour l'organisation du 19^{ème} salon du livre d'Hermillon.

Plan Bois Energie et développement local

Attribution de subventions

Au cours de sa séance du 16 mai dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer en faveur du Plan Bois Energie et développement local, les subventions aux collectivités suivantes de notre circonscription :

• **35 564 euros** sont attribués au Syndicat Intercommunal du Canton de Modane pour la chaufferie bois de la pépinière d'entreprises et du gymnase de la ville de Modane ;

• **30 454 euros** sont alloués pour la chaufferie bois de la Maison de la Vigne d'Apremont ;

• **47 542 euros** sont attribués au Syndicat Intercommunal du Canton de Modane pour la chaufferie bois STEP de Modane ;

• **32 597 euros** sont attribués à la commune de Montagnole pour la chaufferie bois communale.

Allocations départementales aux étudiants savoyards

Attribution de subventions

Au cours de sa séance du 7 mars dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer, sous réserve de la

présence effective des élèves dans les établissements d'enseignement, 81 allocations départementales pour un montant de **42 430 euros**.

Dans notre circonscription, trois étudiants ont bénéficié d'une allocation départementale de **400 euros**, et douze étudiants ont bénéficié d'une allocation départementale d'un montant de **730 euros**.

Actions en faveur des agences postales communales et des relais poste commerçants

Subvention à un commerçant de Bramans

Au cours de sa séance du 1^{er} février dernier, la Commission Permanente a décidé d'attribuer, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires lors du vote du budget primitif 2008 une subvention de **5 326 euros** à M. Fernand Francart au titre de la mise en place d'un relais poste commerçant dans son magasin d'alimentation situé à Bramans ■

PIERRE-MARIE CHARVOZ

vice-président du Conseil Général, suppléant de Michel Bouvard et
Conseiller général du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, maire de Saint-Jean-de-Maurienne

A l'heure du développement durable et conformément aux promesses tenues pendant la période électorale, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, son maire Pierre-Marie CHARVOZ et la nouvelle équipe municipale expérimentent, du 2 juin au 20 novembre 2008, la mise en place d'un service de transports urbains.

Ce service, unanimement apprécié, est une belle réussite, 2 mois seulement après avoir gagné la mairie. Les bus assurent la liaison entre les quartiers, le centre-ville et les zones d'activités, gratuitement le 1^{er} mois puis avec les tarifs les plus bas du département à compter du 1^{er} septembre.

Dès le premier jour, plus de **1 000 passagers** ont emprunté les « Saint-Jean bus » ! Depuis, ce sont en moyenne entre 1 500 et 1 600 Saint-Jeannais qui utilisent ce nouveau mode de transport.

Pierre-Marie CHARVOZ, également Conseiller général du Canton de Saint-Jean-de-Maurienne et vice-président du Conseil général, ambitionne de donner à cette excellente démarche une dimension intercommunale dans les années à venir, à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Cœur de Maurienne ■



Pierre-Marie Charvoz devant l'un des bus du nouveau et premier service de transport en commun de la capitale maurienne : une innovation écologique et durable !

Première réunion de la nouvelle Assemblée départementale : priorité au développement durable en Savoie

La première réunion de la nouvelle Assemblée départementale, issue du renouvellement cantonal du mois de mars dernier, a eu lieu le lundi 9 juin 2008 et a donné **une large place au développement durable** dans notre département, priorité réaffirmée qui trouve sa traduction dans **la politique de logement social** du département et **dans le soutien au développement de la filière solaire**.



Illustration de l'intégration et de la recherche du développement durable dans le logement collectif.

Dans le domaine de la construction des logements sociaux, des bâtiments et de l'habitat, le Conseil général de la Savoie, qui a adopté en février dernier un plan d'action en faveur du développement durable, a lancé **deux appels à projets** destinés à favoriser les économies d'énergies et à renforcer le pouvoir d'achat des locataires, qui seront examinés en mars 2009.

Le Conseil général de la Savoie veut permettre aux bailleurs de logements sociaux d'engager rapidement des travaux de rénovation et d'isolation, de manière **à alléger les dépenses énergétiques des foyers modestes**. **Un million d'euros** est déjà affecté aux travaux à réaliser dans le parc public. **Un million supplémentaire** est encore inscrit au budget. Les constructions nouvelles sont également concernées par l'appel à projets.

Le Conseil général veut également accompagner les collectivités locales dans leurs projets, afin d'y intégrer des volets de développement durable. **400 000 euros** dotent le second appel à projets pour accompagner les études de faisabilité dans ces collectivités (éco-quartiers, thermographie aérienne, sensibilisation à l'écologie, etc.)

Dans le domaine des transports, le Conseil général ambitionne la création sous sa coordination d'une centrale de mobilité à l'échelle de la Savoie, qui associera l'ensemble des acteurs impliqués dans les réseaux de transports, afin d'optimiser le potentiel de transport alternatif existant en Savoie (transports en communs, covoiturage, etc.), de développer progressivement une offre alternative au « tout-voiture », adaptée aux besoins locaux, et de suivre les évolutions. Concrètement, cela se traduirait par la création de centrales de réservation pour les usagers. Le projet sera évalué fin 2008. Il vise à favoriser l'éco-mobilité, cadre nécessaire du développement durable dans le département.

Le Conseil général souhaite aussi investir massivement dans les énergies renouvelables et notamment dans le domaine de l'énergie solaire où il confirme son engagement.

Le département s'engage à hauteur de **2 millions d'euros en 2008** pour cofinancer les équipements nécessaires à la seconde phase du programme de recherche et développement PHOTOSIL, qui sera réalisée par le CEA dans les laboratoires de l'Institut national de l'énergie solaire (INES). Ce programme, conçu pour la réalisation et l'optimisation de cellules photovoltaïques, à partir d'un silicium purifié par voie métallurgique, devrait ouvrir la voie à la création en Savoie d'une véritable filière française du solaire photovoltaïque, permettant par ailleurs de redynamiser les sites traditionnels de production métallurgique savoyards ■



L'industrie solaire photovoltaïque est en passe de redynamiser le tissu industriel savoyard.



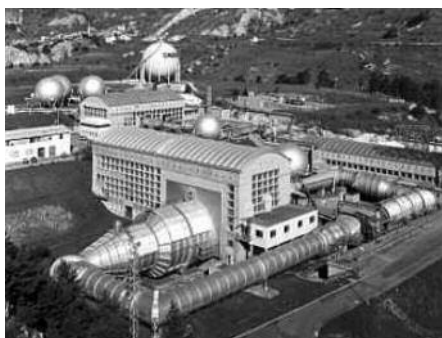
Opérations de déneigement (CG de la Savoie).

Réouverture estivale des cols : le département assure la sécurité des usagers

Les opérations de déneigement des cols alpins se sont poursuivies dans le département pendant toute la fin du printemps. Cette année, très enneigée aura nécessité **86 journées de travail et mobilisé 46 agents et 26 engins**.

Si en 2006 les cols avaient pu être déneigés en avance, ce n'est pas le cas cette année, faute aux fortes chutes de neige de cet hiver, la couche atteignant parfois le double de son épaisseur de 2007. **La sécurité des usagers restant la priorité, les ouvertures furent retardées cette année de près de quinze jours**, afin d'assurer de bonnes conditions de circulation, sans risque d'avalanches tardives ■

Avrieux : des investissements nouveaux pour l'ONERA



Les installations de l'ONERA à Avrieux (Commune d'Avrieux).

Suite à la rencontre qu'il a eu avec les dirigeants de l'Office National d'Étude et de Recherches Aérospatiales (ONERA) à l'automne et à une rencontre récente avec la CFDT, Michel BOUVARD, député de la Savoie, a eu l'occasion de refaire le point avec le président de l'établissement public sur les différents investissements en perspective sur le site de Modane-Avrieux.

Le président de l'ONERA vient de lui confirmer la notification par le ministère de la Défense, de l'implantation à Modane d'un banc stato-hypersonique dans le cadre de l'évolution de moyens français dans le domaine du nucléaire.

Le président de l'ONERA indique par ailleurs que l'utilisation du banc Turma implanté à Modane avec la participation du Conseil général et des collectivités, est liée aux choix de l'industriel SNECMA (1) qui

seront rediscutés cette année.

A cette occasion, le centre ONERA de Modane-Avrieux pourrait accueillir un banc Open Rotor pour la soufflerie S1 dans le cadre des nouveaux programmes de moteurs économes en carburants et émissions de CO₂ que le motoriste français doit développer par rapport aux concurrents anglais et américains. Michel Bouvard rencontrera le ministre des Transports et de l'Écologie à ce sujet.

Par ailleurs, s'agissant de l'évolution de l'emploi au sein de cet établissement public industriel, le député a confirmé au président de l'ONERA, que la politique d'évolution des emplois publics ne pouvait concerner un établissement industriel au niveau du plafonnement des emplois au sens de la Loi organique sur les lois de Finances ■

(1) Snecma est une société française du groupe Safran, spécialisée dans la fabrication de moteurs pour l'industrie aéronautique et astronautique. Elle a été nommée Snecma Moteurs de 2000 à 2005. Elle équipe notamment des



Michel Bouvard à Avrieux, en compagnie de la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale (2004).

Réalisation de la salle polyvalente d'Argentine : le ministère de l'Intérieur accorde une subvention

Sur proposition de Michel Bouvard, député et vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le ministère de l'Intérieur va attribuer, au titre du budget 2008 de l'Etat, une subvention de **70 000 euros** pour la réalisation de la salle polyvalente d'Argentine.

Le maire d'Argentine, René Vigne avait fait valoir les besoins accrus en raison de l'accroissement de la population dans cette commune du canton d'Aiguebelle qui connaît, comme le reste du canton, une forte progression démographique et le besoin d'un lieu d'animation pour les manifestations organisées en liaison avec les opérations de promotion du massif de la Lauzière ■

Le gouvernement accompagne la promotion touristique de la Maurienne

Sur proposition de Michel Bouvard, député, vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, une subvention de **130 000 euros** a été accordée, au titre du budget 2008 sur les crédits du Tourisme, au Comité des stations de Maurienne, afin d'accompagner les actions de l'association que préside maintenant Lucien Le Guillou, adjoint de Saint-Sorlin-d'Arves, pour assurer la promotion à l'étranger de la vallée.

La clientèle étrangère, peu présente dans la vallée il y a 15 ans, à l'exception des belges et des italiens, est en progression régulière, notamment grâce à la réalisation des résidences de tourisme et à la programmation de la vallée pour les tours opérateurs. A l'occasion du salon Grand Ski qui s'est tenu à partir du 21 janvier à Chambéry, les stations de Maurienne se sont présentées dans un espace regroupé afin d'en assurer une meilleure lisibilité ■

Subvention pour le syndicat d'assainissement du Gelon

Afin de ne pas alourdir la part demandée aux habitants sur leur facture d'eau et de permettre de réaliser les travaux d'assainissement indispensables à la protection de la ressource en eau dans les délais prévus, Michel BOUVARD, député de la Savoie et vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale, saisi par le conseiller général Alexandre DALLA MUTTA et Claude CHARPIN, président de la Communauté de communes du Gelon et du Coisin, a pu obtenir l'inscription au budget de l'Etat « ministère de l'Intérieur » pour 2008, d'une subvention de **80 000 euros** pour le SIVU d'assainissement du Gelon ■



Fontaine à La Chapelle Blanche.

Un projet pilote de gazéification de la biomasse à la Rochette



Les papeteries de la Rochette (source : Sabaudia.org).

En partenariat avec le groupe cartonnier canadien Cascades à la Rochette, Gaz de France a lancé un projet de gazéification de la biomasse (1), offrant à la circonscription une usine pilote dans les énergies renouvelables, dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Commission de régulation de l'énergie et l'Etat.

Michel BOUVARD, député de la Savoie, a eu l'occasion de s'entretenir avec le président de Gaz de France, Jean-François CIRELLI, qui lui a confirmé la priorité accordée par son groupe à ce dossier. La décision de l'Etat a été notifiée le 12 juin dernier par le ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, Jean-Louis BORLOO.

Ce projet mobilise les techniciens et les élus. Il s'inscrit **dans le cadre des engagements européens de la France d'augmenter sa part d'énergie renouvelable**. Gaz de France a acquis une expérience dans la gazéification depuis les premiers travaux menés dans les années 1980.

Le projet de La Rochette consiste en une **installation industrielle de gazéification de la biomasse bois** (2) sur le site de Cascades, accompagné d'une plateforme de recherche-développement. Intitulé CEGAZ, le projet sera mis en œuvre par COFATHEC, filiale multi énergies et multi services de Gaz de France. Il permettra de baisser le coût de l'énergie pour Cascades et de diminuer les émissions de CO₂ en limitant le recours au fioul lourd. Il assurera un débouché pour l'exploitation de la forêt, avec 51 000 tonnes de bois dont 34 000 d'écorces, planures et sciures ■

(1) La biomasse est formée de l'ensemble des organismes vivants sur les continents et dans les océans. Son exploitation énergétique concerne principalement les plantes et les arbres. Elle est considérée actuellement comme la source d'énergie ayant le potentiel (chaleur, électricité, hydrogène) le plus important puisqu'elle est neutre vis à vis de la formation de CO₂ (elle ne fait que redistribuer le CO₂ que les êtres vivants ont absorbés dans l'atmosphère pour leur croissance). Elle peut fournir la seule source de carburants solides, liquides ou gazeux vraiment renouvelable.

(2) La gazéification du bois est le procédé qui permet la transformation du bois en gaz combustible, composé essentiellement de monoxyde de carbone et d'hydrogène et de nitrogène mélangés à des goudrons et des cendres volantes issus de la pyrolyse du bois. La gazéification du bois est obtenue en présence



Le maire de la Rochette, François PEILLEX, et Michel BOUVARD ont rencontré Jean-Louis BORLOO pour lui présenter le projet du site de Cascade à La Rochette.

Jean-Louis Borloo confirme la priorité de la ligne nouvelle ferroviaire Lyon-Turin

Simultanément au projet de loi « Grenelle de l'Environnement » et notamment à son volet **infrastructures**, Michel BOUVARD, député de la Savoie et président du Comité de massif des Alpes, a interrogé le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Jean-Louis BORLOO, sur le calendrier Lyon-Turin, voyageurs et marchandises qui, faisant l'objet d'un traité international, ne figure pas dans ce projet.

Le Ministre d'Etat, comme l'avait fait le premier ministre François FILLON, lors de sa venue sur le chantier de la descenderie de Modane le 9 novembre dernier, confirme le calendrier et l'engagement financier de l'Union Européenne dans sa réponse et annonce un avenant au Traité de Turin pour 2009, actant les modifications au tracé en Italie et mettant en



Le 9 novembre dernier, le premier ministre François FILLON visitait les chantiers de la ligne nouvelle ferroviaire Lyon-Turin accompagné de Michel BOUVARD.

Comment contacter votre député ?

- **A l'Assemblée Nationale** sur www.assemblee-nationale.fr / Par courrier : Assemblée Nationale, 126 Rue de l'Univeristé, 75355 PARIS 07 SP / Par téléphone : 01 40 63 66 95 / Par E-mail : mbouvard@assemblee-nationale.fr
- **Au Secrétariat Parlementaire**, par courrier : 16 Place de la sous-préfecture, BP 41, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex / Par téléphone : 04 79 59 93 96 / Par E-mail : stjean.mbouvard@icor.fr
- **Au Secrétariat du Conseil Général**, par courrier : Conseil Général, Hôtel du Département, BP 1802, 73018 Chambéry Cedex / Par téléphone : 04 79 96 88 17 / Par E-mail : michel.bouvard@cg73.fr
- **Sur le Net** : retrouvez toute l'actualité de la circonscription et toute l'actualité législative sur le site Internet de votre député (www.michelbouvard.com) ■

Nous avons besoin de vous !

C'est grâce à votre soutien que nous pouvons mener notre action avec encore plus d'efficacité, grâce à votre contribution à l'association Savoie d'Aujourd'hui. Nous vous remercions par avance pour votre cotisation au titre de l'année 2008 ou de votre don, quelque soit son montant. C'est ce qui nous permet d'améliorer notre implantation locale, d'éditer journaux et lettres d'information.

L'association Savoie d'Aujourd'hui est officiellement reconnue par la commission nationale des comptes de campagne et de la vie politique comme un groupement politique. L'adhésion à l'association Savoie d'Aujourd'hui ouvre la possibilité d'une réduction d'impôt de 66% de la cotisation ou du don. Un reçu vous sera adressé, assurant l'anonymat par rapport au bénéficiaire du don, évitant ainsi toute connaissance du groupement aidé par les services fiscaux. Seule l'adhésion des particuliers est autorisée, les entreprises ou associations ne peuvent pas cotiser.

Bulletin d'adhésion ou d'abonnement

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Commune

adhère à l'association Savoie d'Aujourd'hui (35 €) s'abonne à Savoie d'Aujourd'hui - Abonnement simple: 5 €

effectue un don de€

Le chèque est à libeller à l'ordre de A.D.F. Savoie d'Aujourd'hui.

À retourner à: Savoie d'Aujourd'hui, 16, place de la Sous-Préfecture 73300 ST JEAN DE MAURIENNE